

BULLETIN MUNICIPAL Juillet 2022

Seraincourt - Rueil - Gaillonnet



Sommaire

Informations Municipales

Résumés des procès verbaux des conseils municipaux, Seraincourt en chiffre : pages 2 à 15

Vie au village

- Travaux dans le village : Page 16
- La chasse aux œufs : Page 17
- Tournoi de Playstation, journée Olympique : Page 18
- Terre de jeux : Page 19
- Les teuf teuf : Page 20
- Jeux inter villages, fête foraine : Page 21
- Troc aux plantes, la fête des voisins : Page 22
- Résultat des élections: Page 23
- Kermesse de l'école : Page 24
- Méchoui : Page 25

Environnement

Le langage des chevaux : Pages 26 et 27

Associations

- Union amicale des Combattants de Seraincourt : Page 28
- Le club de l'amitié en balade : Page 29
- AS Seraincourt section gym, agrès, acro, cheer : Page 30
- Section arts martiaux, les petits métiers : Page 31
- Bibliothèque : Page 32

Histoire

Entretien avec Monsieur TOURRET : Page 33

Portrait

- Bienvenue : Page 34
- Naissance, mariage, décès : Page 35
- Tribune libre : Page 36

Photo de couverture: Mairie de Seraincourt (Pirenaic)

Crédits photos: Mme A. SABY, M. F. FERREIRA, M. J P MAURICE, M. F. VAROTEAUX, Section Arts MARTIAUX, BIBLIOTHEQUE, Mme C. ENEE, Mme M P KUNIK M. P. ARDITTI, BING. (libre de droit)



Chères Seraincourtoises, Chers Seraincourtois,

Quand je remarque, dans notre village, certaines bordures ou entrées fleuries de propriétés, je rêve et espère qu'un jour, chaque propriétaire puisse faire aussi bien, sinon mieux, que son voisin, en n'engageant pas de dépenses colossales mais qui pourtant pourrait embellir et rendre beaucoup plus agréable les promenades dans notre village. L'environnement devient de plus en plus vital, pour notre cadre de vie, notre village rural devrait être envié et admiré par tous nos visiteurs.

Pour réussir la commune doit donner l'exemple, c'est pourquoi nos projets présentés et acceptés par l'Architecte des Bâtiment de France, allant dans ce sens, pourront commencer dès l'obtention des subventions correspondantes. Je profite, en annonçant ces projets, pour rappeler que le fleurissement de surfaces, souvent prêtes à l'emploi, telles que des bordures de talus ou de rus, voire de trottoirs, pourraient faire le bonheur de Seraincourtois ayant envie de fleurir leur environnement et de rappeler aux habitants qui n'ont pas la chance d'avoir une bordure "cultivable" qu'ils peuvent participer en entretenant le trottoir attenant à leur habitation. Ce petit plus viendra s'ajouter au reste, pour que nos visiteurs repartent ravis.

La commune pourrait participer à la fourniture de plantes.

Concernant la présence de véhicules dans le village, la vitesse et le stationnement qui restent des nuisances, deviennent pour certains insupportables. Moutlt conseils, parfois contradictoires, me sont remontés. Pour faire au mieux et répondre à une majorité d'entre vous, l'idéal serait que nous décidions ensemble du meilleur plan possible. Je propose qu'une réunion publique à ce sujet se tienne le vendredi 23 septembre 2022 à 20 heures, pour ébaucher les solutions, suivies d'une mise en œuvre réfléchie.

A toutes et tous, je vous souhaite de très bonnes vacances.

Le Maire

Anne Marie MAURICE





**Résumés des comptes rendus du conseil
municipal de l'année 2021 / 2022**
L'intégralité est disponible sur le site de la mairie
www.seraincourt95.fr



Conseil du 24 novembre 2021

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2021**

Vote du procès-verbal : accepté à la majorité

- Contre : 1 voix, Mr VINOLAS
- Pour : 11 voix
- Abstentions : 3 voix, Mrs BALLOT, SIMON et Mme REUSSARD

**REGLEMENT MUNICIPAL RELATIF A LA
POLICE DES INHUMATIONS ET A
L'ORGANISATION DU CIMETIERE**

Délibération n° 2021/11-43

Le Maire de la commune de SERAINCOURT,

Vote : accepté à la majorité

- Pour 12 voix
- Contre 3 (M.BALLOT, M.SIMON et Mme REUSSARD)

Mme REUSSARD informe Mme Le Maire que ce n'est pas une délibération mais un arrêté qu'il faut faire.

Mme Le Maire lui fait remarquer qu'à chaque demande par l'administration sur ces différents sujets, il lui est demandé une délibération, que cette manière de faire répond aux demandes de l'administration et de plus cette procédure sert à informer l'ensemble du conseil.

**SIERC – APPROBATION DU PROGRAMME
D'ENFOUISSEMENT 2021/2022 Rue de l'Aulnaie du
n° 2 au n° 48 :**

Délibération n° 2021/11-44

Monsieur SCHWEIZER expose le dossier d'avant-projet concernant les travaux d'enfouissement retenus pour notre commune sur le programme 2021.

Le montant des travaux est estimé en avant-projet à 226 118.00€ HT, la participation de la commune est estimée à hauteur de 30 % sur le montant HT soit 67 835,40 HT.

Les crédits seront ouverts au budget primitif 2022 à l'article 2041582 => GFP Bâtiments et installation

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres

présents et représentés.

Vote : accepté à l'unanimité

M. BALLOT demande le plan des rues qui ont été enfouies.

M. SCHWEIZER lui affiche immédiatement sur l'écran le tableau de ces dernières.

M. BALLOT lui demande de bien vouloir lui communiquer

M. SCHWEIZER lui envoie par mail et précise que le plan d'enfouissement est réalisé à 60%

VOTE DU TAUX DE LA TAXE AMENAGEMENT

Délibération n° 2021/11-45

Le taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2022 est maintenu à 2%

Vote : accepté à l'unanimité

**RENOUVELLEMENT DU SERVICE ASSISTANCE
RETRAITE CNRACL AVEC LE CIG**

Délibération n° 2021/11-46

La convention « assistance retraite » relative à l'assistance technique dans l'instruction des dossiers CNRACL venant à échéance fin 2021, il nous est proposé de reconduire cette convention pour une durée de 3 ans.

Le CIG peut prendre en charge exclusivement la confection des dossiers CNRACL. Il peut proposer également :

- Des études sur les départs à la retraite avec estimations de pension CNRACL ;
- Le déplacement éventuel d'un agent du service pour un dossier très complexe ;

Vote : accepté à l'unanimité

**LA LISTE DES EMPLOIS DONT LES MISSIONS
IMPLIQUENT LA REALISATION D'HEURES
SUPPLEMENTAIRES**

Délibération n° 2021/11-47

La législation nous demande de transmettre une délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires dues à des accroissements d'activité ou de remplacement d'agents absents.

Les heures supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service » et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002

Le versement de ses heures supplémentaires est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé. Ces heures supplémentaires pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Sont concernés les agents administratifs et techniques à temps plein.

Vote : accepté à l'unanimité

AVENANT n°1 PORTANT PROLONGATION DE LA CONVENTION n° 2019-920 RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS DE LA COMMISSION DE REFORME CIG

Délibération n° 2021/11-48

Les clauses de la convention en cours demeurent applicables jusqu'à l'installation de la nouvelle instance médicale « conseil médical » au sein du CIG de la Grande Couronne et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2022

Vote : accepté à l'unanimité

SUBVENTION DES BLEUETS DE FRANCE

Délibération n° 2021/11-49

ONAC Bleuets de France (ONBF)

Chaque année, le 8 mai et le 11 novembre avec les anciens combattants nous faisons une quête pour « Les Bleuets de France » Cette année encore en raison de la COVID19 nous n'avons pas eu de cérémonie, c'est pourquoi il est proposé de palier à ce manque par un versement d'une subvention correspondante à 400.00€.

Vote : accepté à la majorité

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix, Mrs BALLOT, SIMON et Mme REUSSARD

SUBVENTION TELETHON 2021

Délibération n° 2021/11-50

Mme le Maire propose de donner une subvention au TELETHON 2021 d'une somme de 400.00€

Vote : accepté à l'unanimité

RETRAIT DE NOTRE PARTICIPATION A LA PISCINE DE L'EAU BELLE DE MEULAN

Délibération n° 2021/11-51

La dissolution du SIERGEP est actée depuis le 31 décembre 2019. Toutefois la commune de SERAINCOURT avait opté pour la prolongation des services d'accès à la piscine pour les scolaires jusqu'au 30 juin 2022 dans les mêmes conditions. Après échanges avec les services du GPS&O, ayant repris la compétence de la gestion de la piscine de l'Eau Belle à Meulan, nous avons été informés que le transport des scolaires serait à la charge de la commune pour la période scolaire 2021 – 2022.

En conséquence, devant le coût que ce service engendrerait à la commune, le Conseil Municipal décide d'arrêter les prestations de piscine avec le GPS&O et demande le versement de l'indemnité pour les prestations non réalisées qui s'élèvent à 50 652.77€ suivant la délibération de dissolution du SIERGEP.

Vote : accepté à la majorité

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix M. BALLOT, M. SIMON et Mme REUSSARD

DENOMINATION DE L'ECOLE DU CENTRE « PAUL ET AIMEE RIVIERE »

La Ville de SERAINCOURT émet le souhait que le nom de « Paul et Aimée RIVIERE », enseignants sur la commune soit donné à l'Ecole du Centre de SERAINCOURT.

Vote : accepté à l'unanimité

LE TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – NOTION DU TEMPS EFFECTIFS (1607h)

Sera revu au mois de janvier 2022

Avant de passer aux questions diverses, Mme le Maire propose une rétroprojection sur les projets ayant bien avancés :

Le lavoir, rue de Bellevue

Parking rue des Vallées

Concernant la rue du Blanc Moulin, Mme le Maire annonce que le reconditionnement a été accepté par l'ABF (Bâtiments de France)

Aucun commentaire de l'opposition.

QUESTIONS DIVERSES

La demande de convention de partenariat pour la stérilisation des chats errant non identifiés, évoquée lors du conseil municipal du 02 avril 2021, n'est pas obligatoire. La décision reste en l'état.

Concernant le RPQS de l'eau potable :

Mr MAURICE informe l'assemblée que le président du Syndicat « Frémainville / Seraincourt » n'a toujours pas reçu le document de notre délégué VEOLIA, qu'une information générale sera faite sur le site communal dès sa réception

il a bien eu vent de cette lettre, mais n'a pas approfondi, mais confirme que cette augmentation a bien été votée le 18 mars 2021. Il s'engage à se renseigner pour pouvoir amener les réponses à la lettre de la plaignante, car sur l'instant, il n'a pas tous les éléments nécessaires à une réponse sérieuse. Mr Maurice lui fait remarquer qu'en tant que membre du bureau et ayant participé au vote du 18/03/21 il devrait au moins, pouvoir répondre sur la majoration de 17,60%, qui à son avis doit avoir un motif important pour être si élevée.

L'ordre du jour est épuisé à 22h32

Mr SCHWEIZER, constatant sur la tribune de l'opposition « un autre avenir » une déclaration concernant le compte de gestion et administratif, qui d'après ce que soutient Mr BALLOT aurait un excédent de 900.000,00€, demande à ce dernier comment il a trouvé ce montant

Mr BALLOT n'ayant pas les éléments disponibles à l'instant, prend note et assure qu'il répondra dans un très bref délai.

Suite aux deux commissions voirie, concernant le marquage au sol de la rue de l'aulnaie, ayant pour objectif de fluidifier la circulation et de matérialiser les emplacements d'interdiction de stationnement. Il est demandé au vice-président de la commission de contacter un ou deux fournisseurs pour effectuer la prestation, dès que la commission aura étudié les propositions.

Mme le Maire rappelle sa demande, émise en conseil municipal du 28 septembre 2020 concernant des propositions sur la faisabilité de rénovation ou de reconstruction de la salle polyvalente, ainsi que les avis ou les propositions concernant cette fois le chemin piétonnier reliant Gaillonnet à Seraincourt. Cette demande, une fois de plus, n'a reçu aucune réponse des parties de l'opposition.

Mme le Maire informe l'assemblée que l'architecte de l'ABF (Bâtiment de France) Mr BELLON accepte, après avoir présenté plusieurs projets la rénovation de la façade de la boucherie. Ce projet d'un montant de 50.000€ sera subventionné pour un montant de 35.000€ laissant à la charge de la commune la différence.

Mr Schweizer informe que 17 candélabres ont été détériorés ces derniers mois, représentant pour la commune afin de les remettre en état un débours d'environ 17.000 €

Mr Ferreira, s'adressant à notre représentant au conservatoire de musique, Mr VINOLAS, lit une lettre d'une adhérente, qui n'a pu renouveler son adhésion, cette année, pour plusieurs raisons. La première étant que la section flute et flute traversière était supprimée et qu'elle avait subi une augmentation de 17,60 % pour se réinscrire. Mr VINOLAS confirme qu'en tant que membre du bureau,



Conseil municipal
du
20 décembre 2021



**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2021**

Vote du procès-verbal : accepté à la majorité

Contre : 4 voix, Mr VINOLAS, Mme REUSSARD,
Mr BALLOT, Mr SIMON

Pour : 11 voix

ECRITURES D'ORDRE BUDGET 2021.

Délibération n° : 2021/12-53

*1° L'intégration des frais d'études (comptes 2031) vers
les comptes 21...définitifs.*

Cette opération fait partie de la liste des OOB qui s'effectuent via le chapitre globalisé 041 retraçant toutes les Opérations d'Ordre concernant la section d'investissement.

Concernant la ligne d'actif "création parking prog voirie" au compte 2031 pour un montant de 1 824 € et constatée en 2017, il faut l'orienter vers le compte 2128. En effet, en examinant l'état d'actif de la commune, la seule ligne sur laquelle on pourrait rattacher les frais d'études "création parking prog voirie" est celle ci-dessous.

2128 : contrat rural parking – 07/2019

*2°/ Le transfert de la ligne du compte 2033 vers le
compte 202*

La ligne d'actif "Annonce PLU Gazette" au compte 2033 pour un montant de 137,52 € doit être transférer au compte 202 "Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre"

Comme pour le cas précédent, c'est une OOB à comptabiliser via le chapitre globalisé 041.

Voté à l'unanimité

**REGULARISATION DE LA MISE EN CONFOR-
MITE PMR AU TITRE DE L'ACCESSIBILITE
DES ERP COMMUNAUX**

Délibération n° : 2021/12-54

Suite à un courrier émanant de la Préfecture du 29/10/21, Mr SCHWEIZER présente un bilan des travaux sur la mise en conformité PMR des ERP de la commune. Il informe le Conseil Municipal que la commune est **mise en demeure de réaliser l'intégralité des travaux restants sur l'exercice budgétaire 2022.**

L'enveloppe est estimée à 100 000.00€.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2022 cette somme.

Voté à l'unanimité

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE
ASSURANCE STATUTAIRE 2019-2022**

Délibération n° : 2021/12 -55

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

ET PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vote : accepté à l'unanimité

**BUDGET COMMUNE : AUTORISATION A MME
LE MAIRE D'ENGAGER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUD-
GET PRIMITIF 2022**

Délibération n° : 2021/12-56

M. Schweizer, Maire-adjoint chargé des Finances informe l'assemblée qu'afin de pouvoir payer des factures pour des travaux d'investissement si nécessaire, il est important d'autoriser, Madame le Maire, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, Mme la Maire, à l'unanimité, à utiliser à hauteur d'un quart le Budget d'investissement entre le 1^{er} janvier 2022 et le vote du BP Commune 2022,

Affecte les sommes suivantes sur les différents chapitres de la section d'investissement :

- Chapitre 20 : 2 500.00€

- Chapitre 21 : 59 715.00€

- Chapitre 23 : 00.00€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés

Voté à l'unanimité

**BUDGET LOGEMENT : AUTORISATION A MME
LE MAIRE D'ENGAGER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2022**

Délibération n° : 2021/12-57

M. Schweizer, Maire-adjoint chargé des Finances informe l'assemblée qu'afin de pouvoir payer des factures pour des travaux d'investissement si nécessaire, il est important d'autoriser, Madame le Maire, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif annexe des logements de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Autorise, Mme la Maire, à l'unanimité, à utiliser à hauteur d'un quart le Budget d'investissement entre le 1^{er} janvier 2022 et le vote du BP Logement 2022.

Affecte les sommes suivantes sur les différents chapitres de la section d'investissement :

- Chapitre 20 : 875.00€
- Chapitre 21 : 00.00€
- Chapitre 23 : 16 750.00€

Voté à l'unanimité

**RETRAIT D'UN SUPPLEANT AU PNR
(Parc Régional du Vexin)**

Délibération n° : 2021/12-58

Madame le Maire nous lit un mail du PNR demandant la suppression d'un des deux suppléants.

M. Ballot et M. Digaïre expliquent ce qu'ils ont à faire en rapport avec le PNR.

M. Digaïre ne prend pas part au vote.

- Pour M. BALLOT : 4 votes
- Pour M. DIGAIRE : 10 votes

Voté à la majorité

NOMINATION DE NUMERO DE RUES

ARRETE n°

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'attribution de la numérotation de la propriété de Mme JACKSON

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Mme le Maire à rédiger les arrêtés pour la numérotation suivante :

- n° 14, Sente 69 dit de la Côte Verte => - Mme JACKSON Section AM Parcelles 1, 2, 3.

QUESTIONS DIVERSES

RPQS : eau potable

Monsieur Vinolas conteste le rapport, et dit que l'eau est très chère. Il s'engage à donner les tarifs de la SIEVA de Sagy lors du prochain conseil. Confirmant qu'il lave son véhicule avec de l'eau de Seraincourt et qu'il est dommage que celle-ci soit potable pour ce genre de travaux (idem pour l'eau des WC et de la vaisselle).

M. Schweizer lui rappelle qu'il est interdit de laver sa voiture avec de l'eau potable.

M. Maurice informe avec pièces probantes que le m³ d'eau est à 3,09€, Monsieur Vinolas s'entête et soutient que le prix de l'eau est à 5,25 €.

Vidéo protection :

Monsieur Digaïre fait une rétrospective, il remercie l'opposition rappelant que M. Vinolas et M. Ballot ont émis un avis favorable sur la mise en place de la vidéo protection lors d'une commission du 18/11/2020 sur la commune de Seraincourt.

M. Vinolas dit que deux communes de la CCVC sur 24 sont concernées par la vidéo protection. M. Maurice l'éclaire en l'informant qu'il y a 34 communes dans la CCVC.

M. Vinolas demande les chiffres de la criminalité recensés dans le Vexin.

L'ordre du jour est épuisé à 21h39.



Conseil municipal
du
10 mars 2022



Avant de commencer le Conseil, Mme le maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour portant sur :

- Vote du projet de délibération pour un contrat rural
- Attribution de don pour l'Ukraine

Accepté à l'unanimité

**APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 DECEMBRE 2021**

Mr BALLOT conteste le fait qu'il ait accepté l'implantation de la vidéo protection, lors de la commission du 18/11/2021, spécifique à ce projet. Mr VINOLAS convient qu'il est pour la pose de huit caméras, mais sans le réseau de fibre noire.

Mme le Maire propose à Mr BALLOT de signer le PV du dernier Conseil en notant sous sa signature ce désaccord.

Le PV du Conseil Municipal est voté à la majorité.

Vote : 4 Abstentions - 11 voix pour

COMMUNE

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
2021 :**

Délibération n°2022/03-01

Mr SCHWEIZER présente le compte de gestion 2021 tel qu'il lui a été transmis par Mr le Trésorier de Magny en Vexin en charge de la gestion de la commune. Il indique que ce compte de gestion est en tout point conforme à la situation des comptes de la Mairie.

Vote : accepté à l'unanimité

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
2021 : Délibération n°2022/03-02**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice 2021: 1 174 674.45€

Dépenses de l'exercice 2021: 941 591.61€

Excédent de l'exercice 2021 : 233 082.84€

Excédent de l'exercice 2020 reporté: 325 653.77€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice 2021 : 350 888.38€

Dépenses de l'exercice 2021 : 272 953.64€

Excédent d'invest. de l'exercice 2021 : 77 934.74€

Déficit d'invest. de l'exercice 2020 : 67 068 29€

EXCEDENT DE CLOTURE de l'exercice 2021 :

311 017.58€

EXCEDENT DE CLOTURE de l'exercice 2021 Cumulé :

569 603.06€

Vote : accepté à l'unanimité.

Mme le Maire s'étant retirée au moment du vote du compte administratif de l'exercice 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Délibération n°2022/03-03

Compte R001 Section Investissement : 10 866,45 €

Compte R002 Section Fonctionnement : 558 736,61 €

Vote : accepté à l'unanimité

**VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES
2022 :**

Délibération n°2022/03-04

Pour rappel, conformément à la loi des finances 2020/2021, une refonte de la fiscalité locale a été entreprise l'an passé et la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avait été portée à 24,74% (part départementale + part communale). Il est proposé de maintenir la TFPB à 24,74% pour 2022.

Quant à la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), le taux de 2021 de 57,38% est maintenu sur 2022.

Vote : accepté à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Délibération n°2022/03-05

Mr SCHWEIZER rappelle que les subventions seront versées sous condition d'avoir fourni le Cerfa 12156*06 et que les actions ou événements organisés par les associations du village doivent être prioritairement au bénéfice des seraincourtois. Il rappelle également que le Trésor Public est attentif quant au retour conforme du Cerfa 12156*06.

Croix rouge : 300 €

(approuvé à l'unanimité)

Les Amis de Seraincourt : l'association a été dissoute.

Le club de l'amitié: 882€
(approuvé à l'unanimité)
Prévention Routière : 100€
(approuvé à l'unanimité)
Anciens combattants : 650€
(approuvé à l'unanimité)
Association sportive : 3875€
(approuvé à l'unanimité)
Bibliothèque : 700€
(approuvé à l'unanimité)
Le foyer rural : 1062€
(approuvé à l'unanimité)
Seraincourt Evénements : 300€.

Cependant, la préparation de la Fête de Montgeroult du 2 juillet prochain nécessitera une subvention supplémentaire exceptionnelle.

(approuvé à l'unanimité)
Association scolaire : 3210€ dont 700€ pour le judo.
(approuvé à l'unanimité)
Ligue contre le cancer : 300€
(approuvé à l'unanimité)
Subvention imprévue : 2321€ est gardée.
Bleuets de France : 2 x 200€
(approuvé à l'unanimité)

Avant de clôturer ce chapitre, M. BALLOT remarque qu'il n'y a pas de subvention pour « Seraincourt en actions ».

M. DIGAIRE met en avant que les actions doivent être organisées au bénéfice du village.

M. BALLOT insiste sur le fait que bien que la présidente n'est pas transmis son Cerfa cette année, plusieurs manifestations ont été réalisées (participation au service des moules/frites, confection de boîtes alimentaires, organisation d'une paëlla au Relais du Vexin, Forum des 50 ans de l'AS, Restaurant éphémère au Château de Seraincourt, Téléthon).

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** d'inscrire au budget 2022, un montant total de **14 100€**.

VOTE DES TARIFS DE GARDERIE ET DE CANTINE :

Délibération n°2022/03-06

Garderie : **1,25€**

Etude surveillée : **1,88€**

L'étude dirigée a été abandonnée car les institutrices ne pouvaient assurer 4 jours d'étude par semaine. Aujourd'hui, il y a 2 jours/semaine pour l'étude.

Le PAI **2€** par jour pour l'accompagnement à la cantine. Deux enfants en bénéficient.

Tarifs des repas de la société « Convivio »

2020/2021 : **2,6541€** par repas

2021/2022 : **2,8001€** par repas

soit une augmentation de **0,1460€** par repas soit **1752€** par an de hausse.

Il est proposé de ne pas répercuter cette hausse auprès des familles.

M. MAURICE donne le détail du coût (repas + garderie) ; l'écart de 80cts d'euros par repas est pris en charge par la mairie (sur 12 000 repas servis).

M. SCHWEIZER précise que pour les tarifs 2022/2023, nous devons les délibérer avant fin avril prochain pour application en septembre 2022.

Approuvé à l'unanimité

VOTE DE LA SUBVENTION CCAS :

Délibération n°2022/03-07

M. SCHWEIZER rappelle que nous avons baissé cette subvention sur 2021. Cependant, le nombre de seniors augmente significativement cette année, et par conséquent impacte le nombre de repas et colis qui leurs sont destinés.

Une subvention de 14000€ est proposée.

Approuvé à l'unanimité

LOGEMENTS

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

LOGEMENT 2021 :

Délibération n°2022/03-08

Voté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Délibération n°2022/03-09

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice 2021: 30 238.06€

Dépenses de l'exercice 2021: 10 660.04€

Excédent de fonct. de l'exercice 2021 : 19 578.02€

Excédent de fonctionnement 2020 : 79 795.22€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice 2021 : 221.03€

Dépenses de l'exercice 2021 : 12 389.89€

Déficit de l'exercice 2021 : - 12 168.86€

Excédent de l'exercice 2020 : 15 371.92€

EXCEDENT DE CLOTURE de l'exercice 2021 : 7 409.16€

EXCEDENT DE CLOTURE de l'exercice 2021 Cumulé :

102 576.30€

Vote : accepté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT (LOGEMENTS) : Délibération n°2022/03-10

Compte R001 Section Investissement : **3203,06€**

Compte R002 Section Fonctionnement : **99 373,24 €**

Vote : accepté à l'unanimité

DECLARATION PREALABLE AUX DIVISIONS

FONCIERES : Délibérations n°2022/03-11

Le but est de pouvoir également préserver les éléments remarquables de la commune, les paysages typiques, les cônes de vue, la continuité écologique...

Vote : accepté à l'unanimité

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIELS NUMERIQUES DANS LES ECOLES DU VAL D'OISE : Délibération 2022/03-12

Mme CHABRIT expose la convention qui nous lie à l'Académie de Versailles. Aujourd'hui, l'école de Seraincourt dispose de 2 tableaux numériques, 2 ordinateurs ainsi que 45 tablettes numériques (15 par classe). La commune a investi dans trois armoires fortes (800€ HT unitaire) pour ranger ce matériel en toute sécurité et le maintenir en charge.

Il est proposé de signer une convention pour 4 ans entre la Commune de Seraincourt et l'Académie de Versailles. Le matériel est aujourd'hui la propriété de l'Académie. Dans 4 ans, le matériel serait cédé gratuitement à la commune.

Vote : accepté à l'unanimité

METHANISATION

Mme le maire lit le courrier de la commune de Tessancourt informant du projet de méthanisation et de sa consultation en mairie. M. DIGAIRE précise certains aspects du projet et ses conséquences globales. Chaque mairie peut se prononcer en faveur ou défaveur et émettre ses réserves argumentées (du 16 mars au 29 avril 2022).

Vote : Contre 10 - Abstention 3 - Pour 2

ATTRIBUTION DES N° DE VOIRIE

Le 6 bis est attribué rue des Pâtis

Le 41bis est attribué rue St Jean

LE CONTRAT RURAL

Réalisation d'un espace mixte parking, marché en centre Bourg pour **220 275.60€ HT**

Sécurisation de la rue du Blanc Moulin pour :
103 153.39€ HT

Réhabilitation du lavoir Impasse de Bellevue pour
101 216.10€ HT

La loi sur le montant du plafond des subventions va évoluer et être votée en avril prochain. Le plafond s'élèvera à **500 000€**. Il est proposé un projet de délibération.

Vote : pour à la majorité Abstention 3 voix

DON POUR L'UKRAINE

Un don de 1300€ (soit 1€ par habitant) est accordé à l'attention de la protection civile

QUESTIONS DIVERSES

Mme le maire donne lecture de la décision du Tribunal administratif concernant la validité des commissions et l'attribution des indemnités des élus. Cette décision déboute les recours de M. VINOLAS.

M. VINOLAS demande des précisions sur le projet « EHPAD », s'insurge sur le budget annoncé et fait remarquer que ce projet n'était pas dans la profession de foi de « Ensemble pour Seraincourt ». L'équipe municipale convient que ce projet n'a pas été abordé lors de la campagne municipale. Il lui est précisé qu'à aucun moment il n'a été question d'EHPAD mais de Maison de retraite et que l'étude faite est une réflexion de faisabilité d'un tel projet. Ni plus, ni moins...Il n'est pas interdit d'avoir des idées, de les étudier pour appréhender leur faisabilité

M. Maurice demande à M. VINOLAS de présenter, comme il s'y était engagé lors du conseil du 20/12/21, les pièces probantes confirmant qu'il était faux d'annoncer que le prix de l'eau potable était de 3,09€ le M3, alors que lui annonçait 5,65€/m3.

M. VINOLAS maintient sa version, mais contrairement à son engagement ne peut produire les pièces promises. Il informe l'assemblée de consulter son site internet.

L'ordre du jour est épuisé à 23h56



Conseil municipal du

8 avril 2022



VOTE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 10 MARS 2022

Les subventions aux « Bleuets de France » selon la délibération n°2022/03-06 ont été mises à part des autres subventions.

Mme REUSSARD demande si le montant des travaux du contrat rural est pris en charge à 100%. Celle-ci n'est pas d'accord sur l'interprétation que l'on en fait. Il faut comprendre que le montant éligible maximum des travaux est de 500 000 euros.

M. BALLOT veut s'assurer que concernant le vote des tarifs de la garderie et la cantine, il a été écrit « .../...M. BALLOT propose de faire un courrier aux familles » ne veut pas dire que c'est à lui de le faire. On lui signifie que c'est bien ce qu'il a compris.

M. SCHWEIZER notifie que les demandes soient envoyées en amont pour le vote du compte rendu précédent comme indiqué dans le règlement, cela permettrait de gagner du temps.

**Vote : accepté à la majorité
4 abstentions**

VOTE DU BUDGET COMMUNE

Délibération n°2022/04-16

Section fonctionnement

Dépenses et recettes sont égales à 1 534 919,35 euros.

Investissements : M. BALLOT demande à quoi correspondent les 400k€ de virement à la section investissement. M. SCHWEIZER explique qu'il s'agit de projets de travaux et d'études (concerne les prévisions d'investissements dans l'attente d'attribution des subventions).

Excédent reporté de 558 736,61 euros.

M. Yves BALLOT dit que les charges de personnel ont augmentées de 12% par rapport au réalisé.

M. François SCHWEIZER explique que les salaires des catégories C ont évolué.

L'Entretien des bâtiments publics : M. Yves BALLOT dit qu'il y a une forte augmentation par rapport à 2021.

M. Jean-Pierre MAURICE explique que cela concerne par exemple la réfection et réparation du toit de l'école.

Enfin M. François SCHWEIZER explique que le budget recettes et dépenses doit être équilibré.

Concernant 31 305,67 euros, il s'agit des écritures saisies en double par l'ancienne secrétaire qui font l'objet d'une régularisation.

**Vote : accepté à la majorité
4 contre**

Section investissement

Dépenses et recettes = 48 865,26 euros

Enfouissement : le programme 2020 se termine « rue st Jean ». On commence le programme 2021 rue de l'Aulnaie (09/10/2022).

Les subventions : concerne principalement la boucherie.

M. François SCHWEIZER explique que les travaux ne peuvent pas être commencés tant que l'accord des subventions n'a pas été reçu.

**Vote : accepté à la majorité
4 abstentions**

A la question de M. SCHWEIZER « qu'est-ce que je peux proposer pour que vous acceptiez le vote du budget et que vous ne votiez pas « abstention » ? » la réponse de M. BALLOT est « rien ».

VOTE DU BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

Délibération n°2022/04-17

Section fonctionnement

Le nouveau plan comptable M57 sera mis en place à Seraincourt le 1^{er} janvier 2023 et sera obligatoire dans toutes les communes au 1^{er} janvier 2024.

M. BALLOT demande que les moyens impayés soient mis dans le compte de dépenses imprévues.

M. SCHWEIZER répond que ce n'est pas prévu dans le plan comptable.

**Vote : accepté à la majorité
4 abstentions**

Section investissement

Dépenses 65 000 euros (PMR). M. BALLOT trouve que c'est cher.

Mme REUSSARD demande si Seraincourt va construire d'autres logements sociaux.

Mme le Maire dit qu'il y a 4 logements sociaux actuellement et que 2 autres logements sociaux sont prévus rue de l'Aulnaie.

**Vote : accepté à la majorité
4 Abstentions**

**M. VINOLAS quitte la séance à 20h50. Il donne pouvoir à Mme REUSSARD oralement.
Non recevable.**

TAUX EXONERATION DE TAXE

FONCIERE 2022

Délibération n° 2022/04-18

Le 2 juillet 2021 a été signée l'exonération de la taxe foncière 2021.

Le Maire de SERAINCOURT expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux dont les immeubles ne sont pas avec des prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301.-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vote : A l'unanimité

SIERC

Délibération n°2022/04-19

Le programme 2020 sera livré fin mai 2022.

Le programme 2021 démarre fin octobre 2022.

M. SCHWEIZER propose de voter pour le programme 2022 : Rue de l'Aulnaie. Coût 237 000 euros, la commune en prend 30% du montant à sa charge soit 71 100 euros.

Vote : A l'unanimité (14)

SECRETAIRE DE MAIRIE

Délibération n°2022/04-20

Une secrétaire de mairie a demandé sa mutation. Elle a quitté la mairie de Seraincourt le 16 mars 2022.

Mme CHABRIT notifie qu'il convient d'établir une délibération pour la mise à jour du poste de secrétaire de mairie.

Vote : A l'unanimité (14)

PERISCOLAIRE

Délibération n°2022/04-21

Mise à jour d'un adjoint technique territorial (périscolaire).

Un agent périscolaire a demandé sa mise en disponibilité pour un an.

Mme CHABRIT notifie qu'il convient d'établir une délibération pour la mise à jour du poste d'adjoint technique périscolaire.

Vote : A l'unanimité (14)

LISTE DES EFFECTIFS

Délibération n° 2022/04-22

Mme CHABRIT notifie la nécessité de mettre à jour la liste des effectifs suite à la mutation de l'un des agents et la mise en disponibilité d'un autre, il convient d'établir une délibération pour le tableau des emplois.

M. BALLOT demande si le temps partiel est choisi ou imposé par les agents.

M. MAURICE lui explique que la commission fait au mieux pour réorganiser le périscolaire humainement et financièrement.

Vote : A l'unanimité (14)

DELIBERATION ORGANISATION DU TEMPS

DE TRAVAIL 1607 heures :

Délibération n°2022/04-23

Le 24 novembre 2021 un projet de délibération du temps de travail qui ne devait pas excéder 1607 heures avait été présenté. Celui-ci devait être examiné et adopté par le comité technique du CIG.

Le 24 février 2022, ce projet a reçu un avis favorable.

Vote : A l'unanimité (14)

DECISION DU MAIRE

Salle des associations pour respecter le plan prévu avec la Préfecture pour un montant 42 945,60€ HT. Demande de subvention pour mise aux normes et sécurisation PMR de la Mairie, Bibliothèque, Subvention accordée du PNR pour un montant de 50% soit 8 345€ concernant l'abri cantonnier (D 43)

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Opération du cheminement cyclable depuis le cœur du village jusqu'au hameau de Gaillonnet sur la RD 913 inscrite pour un montant de 500 000 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

M. MAURICE fait remarquer, au conseil, comme il l'a fait à M. VINOLAS lors de sa fuite, quelques instants avant les questions diverses dû à son manque d'arguments, pour expliquer, comme cela lui avait été demandé par écrit 48 heures avant le conseil, de nous produire, comme il s'y était engagé le 10 mars, les pièces nous confirmant sa déclaration, sur le réel prix du m3 d'eau potable et deuxièmement, pour quelle raison l'ensemble des communes de la CCVC était adhérente au Conservatoire, anciennement le SIMVVO et qu'il nous en dise plus sur son ressenti qu'il décrit dans le compte rendu de ses réunions au sein de ce dernier. N'ayant pas eu les réponses, je me permettrai de lui reposer lors du prochain conseil.

M. FERREIRA parle du vote du budget CCVC

La CCVC a imposé une augmentation de 10% sur le foncier bâti et non bâti (passe de 2,41 à 2,78). Plusieurs représentants se sont opposés à cette augmentation dont la commune de Seraincourt – 14 contre 34.

Fin de séance 21 heures 31

Seraincourt en chiffres

(Extrait du rapport note de synthèse CA commune 2021 v SIMCO du 2022 04 04
L'intégralité du rapport visible sur le site, onglet vie municipal, puis finance).

En toute transparence, voici les résultats de l'exercice 2021 de notre commune. Les données fournies ci-dessous font apparaître une activité financière saine, une maîtrise des dépenses, et une volonté de gérer l'endettement de notre collectivité.

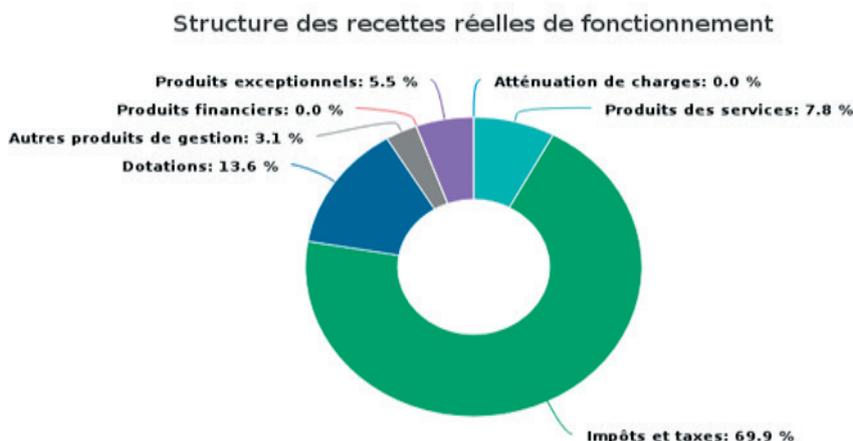
1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 174 674 €**, elles étaient de **1 017 299 €** en 2020. Elles se décomposent de la façon suivante :



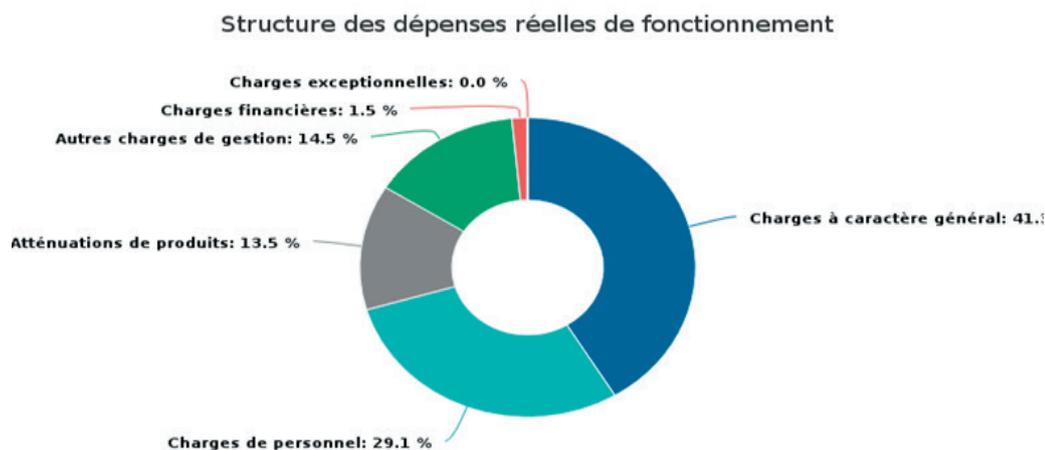
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de **941 592 €**, elles étaient de **828 849 €** en 2020.

Elles se décomposent de la façon suivante :



2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

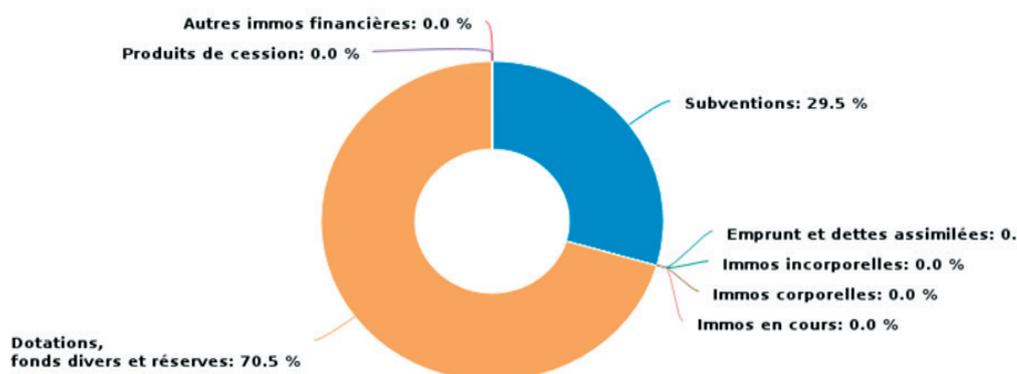
2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédent de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **350 888 €**, elles étaient de **505 270 €** en 2020. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



2.2 Les dépenses réelles d'investissement

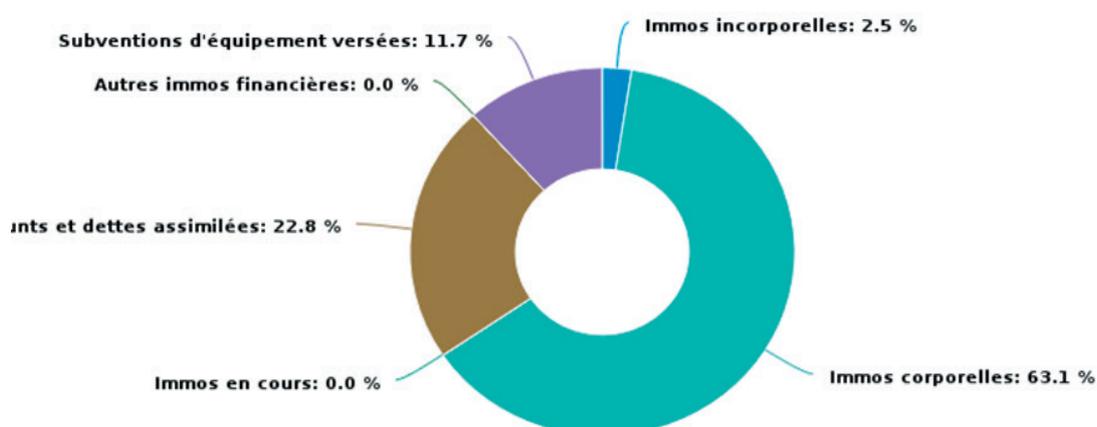
Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;

Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de **272 954 €**, elles étaient de **307 082 €** en 2020.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Résultat de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	941 592 €	1 174 674 €	233 082 €
Section d'investissement	272 954 €	350 888 €	77 934 €
Total	1 214 546 €	1 525 562 €	311 016 €

4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)

L'autofinancement des investissements

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Taux d'épargne brute %	15.64 %	19.99 %	15.43 %	-
Amortissement du capital de la dette	51 617 €	51 681 €	51 745 €	0,12%
Encours de dette	300 409 €	260 409 €	220 408 €	-15,36 %
Capacité de désendettement	1,86	1,29	1,37	-

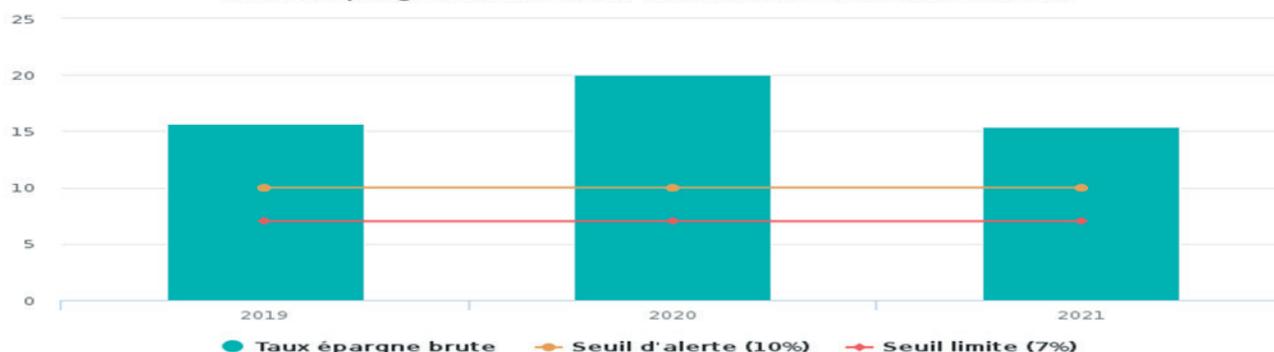
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

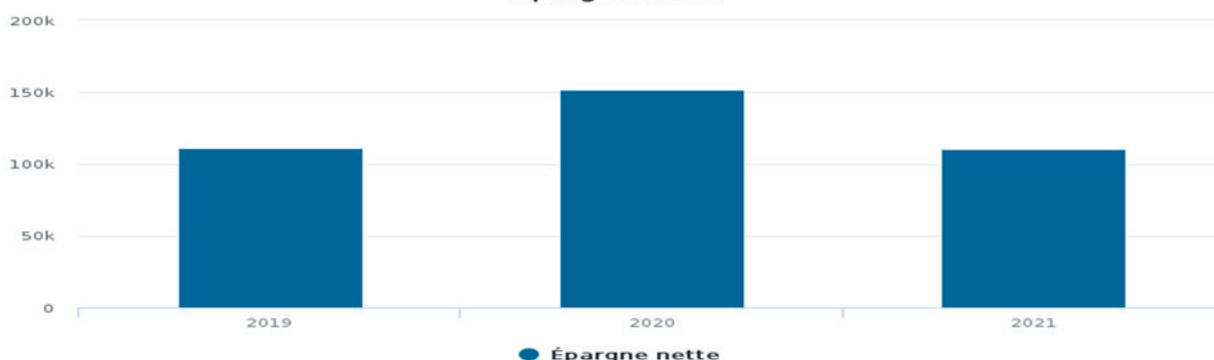
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situe aux alentours de 13% en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Épargne nette

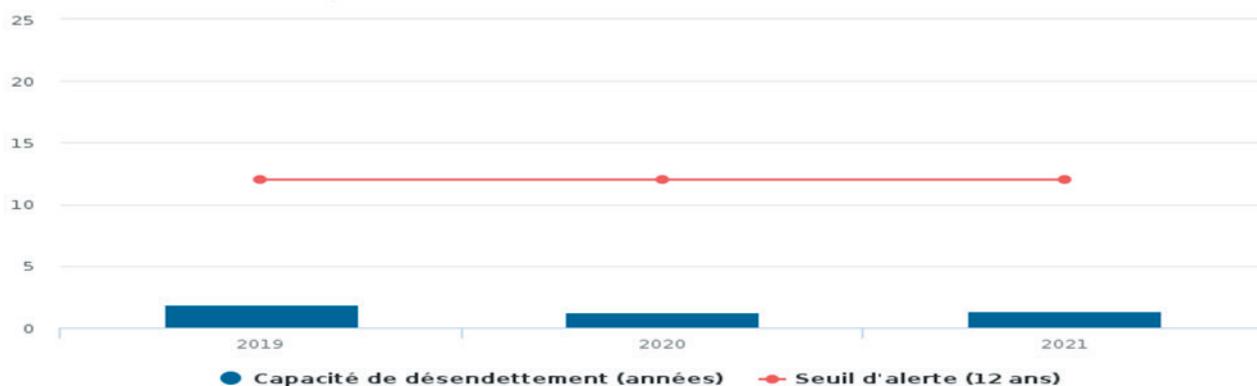


La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

Capacité de désendettement de la collectivité



Travaux dans la commune



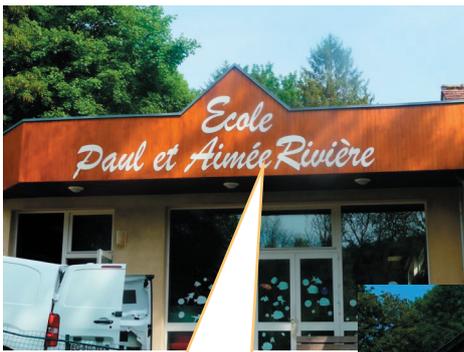
Nids de poule
Montant : 13 995 € HT



Travaux en cours



Boucherie
Montant : 50 140 € HT
Part communale: 15 231,84€ HT



Lettrage à l'école
Montant : 2 530€ HT



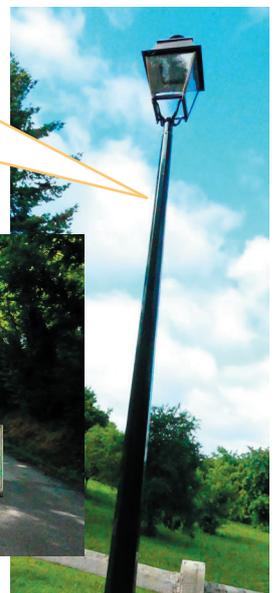
Marquage du terrain de la cour d'école
Montant : 2 652,07€ HT



Enfouissement des lignes rue et impasse St Jean
Montant : 195 465.60€ HT
Part communale HT: 58 636,68€ HT



Esplanade de la mairie
Montant : 24 438 € HT



LA CHASSE AUX OEUFS



Les ORGANISATEURS

De gauche à droite: Garlonne, Serena, Arthur, Alizée, Lana, Avril, Ana.



Tout d'abord un grand bravo à nos sept Seraincourtois qui ont totalement organisé cette manifestation.

Le rendez-vous était donné à 15 heures sur le parking de l'école. Une cinquantaine d'enfants avaient répondu présent.

Dès l'ouverture du portail, les enfants se sont précipités dans le parc à la recherche des coquilles jaunes qui seront échangées contre des chocolats fabriqués par le chocolatier de notre village « Robert ZWICKERT », trois quarts d'heure plus tard toutes les coquilles étaient dans les sacs de nos chasseurs en herbe. Tous les enfants sont allés récupérer le butin de leurs chasses.

Un goûter attendait tous les participants (accompagnants compris) à la salle polyvalente pour y déguster les gâteaux préparés par les parents. Les organisateurs ont clôturé l'après-midi par un spectacle de danse organisé et animé par nos ados. Encore bravo les enfants et merci pour cet après-midi festif qui s'est terminé par une chenille géante.

Pierre ARDITTI





TOURNOI FIFA SUR PLAYSTATION



Dimanche 15 Mai, organisation du 1er tournoi FIFA sur Playstation (jeu vidéo sur le football), réunissant 22 jeunes du village.

Tournoi ouvert aux 10-25 ans, les compétiteurs se sont affrontés par catégorie d'âge durant 5 heures, au cours desquelles les 2 finalistes de chaque catégorie ont été récompensés d'un lot multimédia.

Co-organisatrice de cet évènement, nous remercions l'association de Marie F. qui a offert crêpes et boissons aux participants et aux spectateurs.

Frédéric FERREIRA



JOURNÉE DE L'OLYMPISME

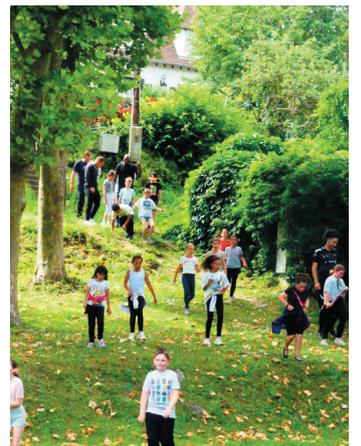
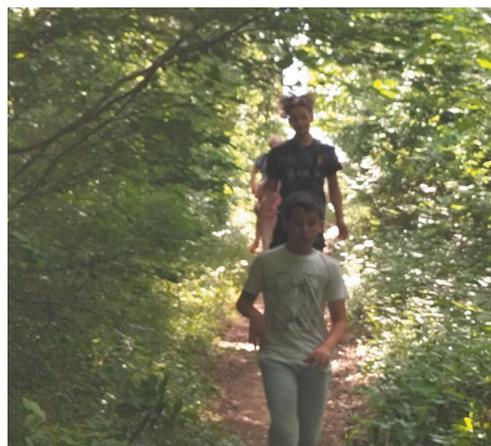


Le 23 juin est la Journée Olympique, un événement dédié aux valeurs du sport autour des 3 piliers fondateurs de l'olympisme : **Bouger, apprendre et découvrir.**

C'est le 23 juin 1894 le BARON Pierre de COUBERTIN fonde le Comité olympique moderne. Depuis 1948 cette date est déclarée journée de l'Olympisme.

Les élèves de l'école « Paul et Aimée Rivière » ont participé à cet événement planétaire. Les maternelles ont fait du vélo sur le city parc, en respectant bien les panneaux de circulation, tandis que les élèves de primaires participaient un cross, un parcours dessiné dans les chemins boisés de notre village.

Bravo à tous les participants.

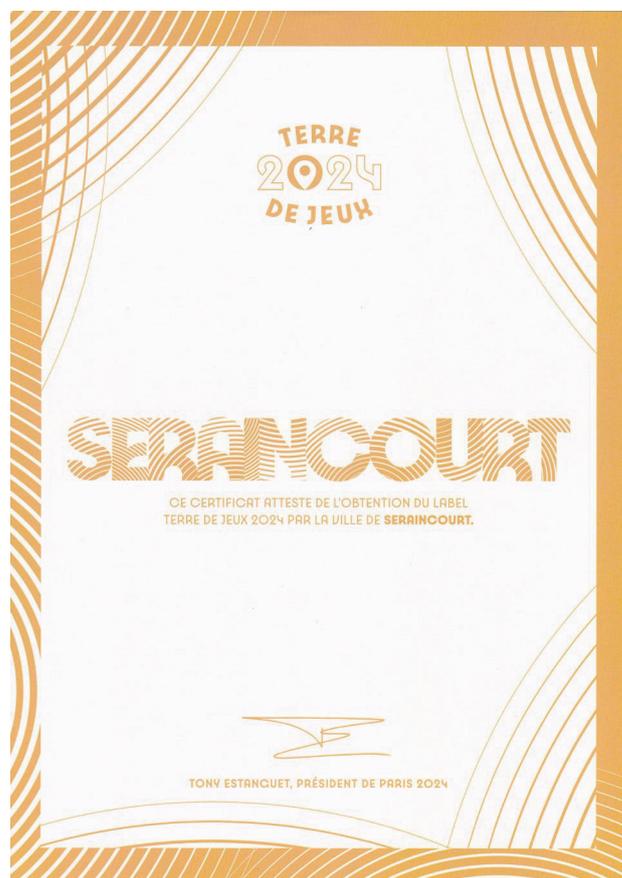


TERRE 2024 DE JEUX

Baptisé "Terre de Jeux 2024", ce label vise à créer un lien entre le futur événement et la population française en associant tous les territoires. Comment ? En imaginant des programmes d'animation, à l'image de la Semaine olympique et paralympique qui aura lieu dans tous les établissements scolaires.

Le label pourra se décliner sous différentes formes, par exemple autour de programmes en faveur de l'éducation par le sport, du sport-santé ou du handicap. Toutes les actions envisagées pourront faire l'objet d'un partenariat entre les collectivités et le mouvement sportif. L'implication des collectivités pourra par ailleurs aller jusqu'à la création de fans-zones durant les deux semaines de compétition. Dans l'esprit de ces promoteurs, le label "Terre de Jeux 2024" s'adresse à tous types de collectivités, quelles que soient leurs tailles, des régions aux petites communes, en passant par les départements et les métropoles.

Parmi les avantages que le COJO propose aux collectivités qui obtiendront le label, Tony Estanguet cite notamment un accès privilégié à l'ensemble des informations autour des Jeux olympiques, comme le programme de volontariat, la billetterie ou le relais de la flamme olympique. Mais surtout, il entend offrir de la visibilité aux territoires participants.



Dans le cadre de la semaine Olympique, les enfants de l'école Paul et Aimée Rivière ont reçu une initiation à l'escrime et au rugby.



Des adhérents de l'Association sportive de SERAINCOURT étaient présents le jour de la cérémonie de passation des jeux et l'accueil des athlètes médaillés des jeux de Tokyo au Trocadéro.



Adler, Lincoln, Delage, Peugeot 301, et même une moto René Gillet équipée de son side-car et bien d'autres, ces marques étaient regroupées sur le parking de la mairie pour le rallye du printemps » organisé par le vétérans Car Club de France « Les TEUF TEUF », accueilli par le foyer rural qui leur avait préparé un café bien chaud accompagné de viennoiseries.

Pascal Le Poder (ancien premier adjoint de la mairie) a donné le départ après avoir expliqué le parcours de la journée. Le petit fils de Monsieur BLUM (ancien Maire de Seraincourt et donateur du bâtiment de la mairie, conduisait une superbe Lincoln).

Une balade d'une cinquantaine de kilomètres à travers le Vexin Français, sur les belles routes boisées et sinueuses les pilotes ont pu découvrir, l'allée couverte du bois de Morval qui date du néolithique, la chambre funéraire contenant les dépouilles de 200 individus, le bouchon de fermeture pesant 158 kg, retrouvé non loin est désormais visible au musée archéologique de GUIRY en VEXIN. Après une halte au restaurant « LE ROHAN » à VIGNY, les moteurs ayant refroidi et nos chauffeurs s'étant bien restaurés, c'est vers le musée de l'outil qu'ils se sont dirigés pour le visiter, les jardins et les fouilles d'un balnéaire Gallo-Romain faisaient également partie de la promenade. Après cette virée il était maintenant l'heure de rentrer en suscitant l'émerveillement des badauds, au passages de ces merveilles si bien restaurées sur nos routes. Merci à eux.

Pierre ARDITTI



ET DE 2 !



Après 2 années sans pouvoir se confronter, les jeux intervillages étaient de retour pour la 18^{ème} édition. Les 14 communes de l'ancien canton de VIGNY se sont retrouvées sur le terrain de sport de Vigny. Les équipes étaient composées de garçons et de filles âgés de 7 à 16 ans. Plusieurs épreuves: courses en sacs, tirs à l'arc, glissade sur piste savonnée, etc... Le parcours en échasse et le lancer de chaussons, (organisé par le foyer rural) à rencontrer un franc succès. Nos 3 équipes de SERAINCOURT ont remporté pour la deuxième fois consécutive les jeux intervillages. Le coq et la coupe restent à la maison. Bravo à nos jeunes Seraincourtois.

Connaissez-vous l'adage : « Jamais deux sans trois » Réponse l'année prochaine.

Pierre ARDITTI



Pour le plaisir des petits et des grands, la fête foraine s'est installée dans notre village pendant 3 jours.

Un ticket offert par la mairie, pour la journée du lundi
Le mercredi après-midi demi-tarif pour tous les enfants du village.





TROC AUX PLANTES



Pour cette 19^{ème} édition, Monsieur et Madame DUBOIS ont présenté diverses variétés de boutures pour embellir nos jardins. C'était l'occasion pour chacun d'entre nous d'échanger nos plants et astuces pour avoir de meilleurs résultats. En guise de bienvenue une délicieuse part de tarte à la rhubarbe était offerte. Merci pour tous vos précieux conseils.



La fête des voisins



Une soixantaine de personnes se sont réunies sous le barnum que la mairie avait mis à la disposition des habitants. Chacun avait apporté ses propres spécialités. Des tables étaient également dressées dans le village et dans les hameaux. Visite surprise de Madame le Maire auprès des participants qui leurs a offert une bouteille de champagne. Très belle soirée de partage et de convivialité. La fête des voisins n'est qu'un prétexte, n'attendez par la prochaine édition pour vous réunir à nouveau.

Pierre ARDITTI

Résultats des élections dans notre village

Présidentielle 1er tour du dimanche 10 avril 2022

Nathalie Arthaud Lutte Ouvrière	1 Voix	0,13 %
---	-----------	-----------

Nicolas Dupont-Aignan Debout la France	19 Voix	2,50 %
--	------------	-----------

Anne Hidalgo Socialiste	9 Voix	1,18 %
-----------------------------------	-----------	-----------

Yannick Jadot Ecologiste	32 Voix	4,22 %
------------------------------------	------------	-----------

Jean Lassalle Résistons	26 Voix	3,43 %
-----------------------------------	------------	-----------

Marine Le Pen Rassemblement national	199 Voix	26,28 %
--	-------------	------------

Emmanuel Macron La République en Marche	238 Voix	31,43 %
---	-------------	------------

Jean-Luc Mélenchon La France insoumise	96 Voix	12,68 %
--	------------	------------

Valérie Pécresse Les Républicains	44 Voix	5,81 %
---	------------	-----------

Philippe Poutou Nouveau Parti Anticapitaliste	3 Voix	0,39 %
---	-----------	-----------

Fabien Roussel Parti communiste français	17 Voix	2,24 %
--	------------	-----------

Éric Zemmour Reconquête !	73 Voix	9,64 %
-------------------------------------	------------	-----------



2ème tour du dimanche 24 avril 2022

Emmanuel Macron La République en Marche	405 Voix	57,77 %
---	-------------	------------

Marine LE PEN Rassemblement National	296 Voix	42,22 %
--	-------------	------------

Législative 1er tour du dimanche 12 juin 2022

A. SAVIGNAT <i>B. DEMAILLY</i> Les Républicains	39 Voix	7,8%
--	------------	------

S. BARBIER <i>S. A. GOSSET</i> Ecologiste	12 Voix	2,4%
--	------------	------

B. GEHAN <i>A. PLESSIS</i> Divers Ext. gauche	1 Voix	0,2%
--	-----------	------

E. ATTAGNANT <i>S. DUEYMES</i> Reconquête	38 Voix	7,6%
--	------------	------

E. CHANDLER <i>F. ERNST</i> Ensemble (M. P.)	138 Voix	27,6 %
---	-------------	-----------

P. PIERRE <i>S. KREBS</i> RN	106 Voix	21,2 %
---	-------------	-----------

L. LESSAINT <i>F. FERREIRA</i> Droite souverainiste	43 Voix	8,6%
--	------------	------

L. IVORRA <i>G. PAIGNON</i> La France insoumise	98 Voix	19,6 %
--	------------	-----------

A. LAPEYRE <i>M. PEIRETTI</i> Ecologiste	19 Voix	3,8%
---	------------	------

2ème tour du dimanche 19 juin 2022

E. CHANDLER <i>F. ERNST</i> Ensemble (M. P.)	271 Voix	63,3 %
---	-------------	-----------

L. IVORRA <i>G. PAIGNON</i> La France insoumise	157 Voix	36,7 %
--	-------------	-----------





La kermesse de l'école



L'association les p'tits Seraincourtois en collaboration avec les parents délégués ont organisés pour la plus grande joie des enfants la kermesse de l'école de Seraincourt samedi 18 juin sous une chaleur étouffante.

Pour cette occasion, la mobilisation des parents pour confectionner gâteaux, crêpes et autres cookies était au rendez-vous (Merci à eux).

L'après-midi a été rythmée par la participation des enfants aux divers stands installés dans la cour de l'école, un château gonflable loué pour l'occasion, les fléchettes, l'indémodable chamboule tout, les kaplas, le maquillage, la pêche aux canards....

Pour la première fois, un défi kaplas pour les parents avait été organisé, différents lots ont été distribués (une initiation de vol à l'aérodrome des Mureaux, un magnum de Champagne, trois soins /coupe/ brushing (Salon Benjamin Lecoer à Triel), un entremets pour 8 personnes).

Nous remercions les parents pour leur participation à la tenue des stands, l'aide à l'installation et au rangement, avec une mention spéciale pour « Mamie » Brigitte qui est restée toute la journée parmi nous.

Enfin, nous remercions également Greg, qui nous a prêté 2 piscines afin que les enfants puissent se rafraîchir, cette bonne initiative a été très appréciée des enfants.

Marie-Pierre Kunik, Les p'tits Seraincourtois





LE MÉCHOUI

C'est sur son terrain que Monsieur Robert BALLEUX a eu la gentillesse de nous prêter, que 150 petits et grands Seraincourtoises et Seraincourtois, se sont réunis pour partager le méchoui que la mairie avait organisé. Nous tenons tout particulièrement à remercier Jérôme DENIS et Philippe JACKSON qui nous ont aidés pour la mise en place, ainsi que Madame Isabelle BRUNET qui est venue faire une animation avec ses chiens. A la fin du repas une petite douceur a été offerte par la chocolaterie ZWICKERT de notre village. Après s'être bien restaurés, quelques courageux se sont mis à danser, chapeau de paille sur la tête. Merci à toutes et à tous pour votre participation, en espérant que nous partagerons ensemble d'autres moments comme celui-ci.

Pierre ARDITTI



Le langage des chevaux



Dans nos beaux paysages du Vexin, de nombreux chevaux viennent embellir les prairies, vous-êtes vous déjà demandé comment ils communiquaient entre eux et avec les humains?

De la même manière que les êtres humains, les chevaux sont ce que l'on appelle des animaux sociables qui ont besoin d'appartenir à une communauté dans laquelle ils peuvent communiquer et s'exprimer de manière libre au moyen d'un système de communication verbal et corporel.

Afin que les chevaux puissent communiquer, les équidés ont différentes manières de partager des informations, aussi bien à d'autres membres de leur espèce qu'à d'autres espèces, telles que les êtres humains.

Malgré leur taille, dans la nature les chevaux sont considérés comme étant des proies, cela veut dire qu'il s'agit d'une espèce animale qui peut être chassée ou attrapée d'une manière ou d'une autre. Pour cette raison, afin de ne pas attirer les prédateurs, les chevaux à un niveau évolutif ont développé un système de communication basé principalement sur le langage corporel. On dit aussi que c'est l'une des raisons pour lesquelles les chevaux ont une gamme très limitée de vocalisations.

Plusieurs études ont prouvé que la communication entre les chevaux est aussi précise que le comportement d'un troupeau et peut être harmonisé jusqu'à 98% du temps. Au travers de ce langage des mouvements (dont certains sont visibles et d'autres sont plus subtiles), les chevaux arrivent à exprimer tous types de sentiments, de salutations, de préventions de dangers, de demandes et d'ordres.

Les oreilles



Les oreilles sont peut-être la partie du corps que les chevaux utilisent le plus pour communiquer. Au travers de la position des oreilles du cheval, il est possible d'identifier son niveau d'attention, son état d'esprit, s'il a mal quelque part, s'il sent du danger et il se sert aussi de ses oreilles pour nous dire s'il est amoureux ! Chacune de ses oreilles peut pointer une direction différente, ce qui veut dire que le cheval a divisé son attention sur plusieurs éléments en même temps. Nous allons voir quelques exemples .

- Lorsque le cheval a les oreilles raides et tournées vers l'avant cela signifie qu'il est alerte et en attente.
- Lorsque le cheval a les oreilles aplaties et collées à sa tête cela nous indique que le cheval peut avoir des comportements spontanés et volatiles.
- Si vous êtes en train de le monter et qu'il baisse légèrement les oreilles vers l'arrière, cela veut qu'il vous écoute avec attention.
- Lorsque les oreilles d'un cheval tombent d'un côté et l'autre de sa tête, cela veut dire qu'il est soit fatigué ou qu'il s'ennuie.
- Lorsqu'il a des oreilles détendues et relâchées c'est l'indication que votre cheval se sent vraiment bien où il est ou qu'il apprécie réellement la compagnie d'un autre cheval ou la vôtre.

Position de l'arrière train et de la tête



L'arrière-train et la tête sont les endroits du corps du cheval où vous trouverez le plus d'expressions d'intentions, il est important que vous sachiez qu'un cheval peut en exprimer des dizaines.

Lorsque le cheval pousse avec sa tête, vous devez interpréter qu'il y a de l'agressivité dans l'air entre les chevaux et si vous n'y prêtez pas attention, la situation peut dégénérer rapidement. Lorsque le cheval pousse avec sa tête, il demande de l'attention.

Lorsqu'il arque son cou, il répond à des menaces d'autres créatures.

Cou et tête légèrement dirigés vers le bas indiquent que le cheval est détendu et content.

Cou complètement relâché signifie que le cheval est quasiment endormi.

Cou et tête levés signifient que le cheval est actif, alerte et qu'il répondra à n'importe quel stimulus.

La queue



La queue est une partie du corps du cheval très expressive. Quand vous voyez un cheval en train de fouetter l'air avec sa queue, nous vous recommandons de ne pas vous approcher car cela veut dire qu'il est nerveux, irrité ou énervé pour quelque chose. Au contraire, s'il a la queue levée, cela veut dire qu'il est excité.

De la même manière que pour les chiens, les chevaux aussi cachent leur queue entre les jambes lorsqu'ils ont peur, s'ils l'ont enroulée, c'est qu'ils sont en état complet de terreur et de soumission.

Pour ce qui s'agit de la bouche, lorsqu'un cheval retire ses babines, dents et gencives, cela veut dire qu'il se sent menacé ou qu'il a envie de mordre. Quand un cheval lèche et mastique (sans être en train de manger) cela veut dire pour certains experts que le cheval est en train de dire qu'il est en train d'apprendre quelque chose de nouveau. D'autres experts affirment que c'est un signe de comportement conflictuel quand d'autres experts disent qu'il s'agit là d'un comportement qui lui permet de se détendre d'une situation stressante récemment subie. Lorsque les lèvres du cheval sont tombantes, cela veut dire qu'il est détendu, on observe généralement ce comportement après une longue journée d'entraînement.

La bouche



À un niveau plus général, le corps entier du cheval peut vous indiquer ce que l'on appelle un cadre émotionnel. Comme pour la plupart des êtres humains, lorsqu'un cheval tremble c'est parce qu'il est très nerveux ou qu'il a extrêmement peur. Quand il expérimente une nouvelle situation, il est possible qu'il tremble de la tête aux pieds. Plus le tremblement est intense, plus la peur qu'il expérimente est complexe.

Si un cheval allonge le cou pour vous toucher avec le museau, qu'il essaye de vous pincer ou qu'il vous mord doucement, il vous communique qu'il est curieux, joueur et qu'il veut voir ce qui se cache derrière cette présence. D'un autre côté, il peut aussi vouloir dire qu'il a envie d'être tranquille, pour ce genre de mouvements corporels, il est important de bien connaître son cheval afin de pouvoir bien interpréter ce qu'il veut nous dire.

Un cheval est tendu lorsque les muscles de son corps sont rigides, ainsi ses mouvements pourront manquer de fluidité. Faites attention à ces signaux car ils veulent dire que le cheval est stressé, nerveux ou qu'il souffre.

Tout le corps





Union Amicale des Combattants de Seraincourt



Message de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre du 8 mai 2022

Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait sans condition devant les Armées alliées.

Le fascisme hitlérien était vaincu. La guerre en Europe prenait fin, mais la Seconde Guerre mondiale n'allait se terminer qu'après la capitulation, le 2 septembre 1945, du militarisme japonais.

En ce jour de commémoration, rendons hommage aux innombrables victimes civiles et

militaires des combats meurtriers, des bombardements aériens, de la captivité, de l'internement, de la déportation, des exécutions et exterminations.

Rendons hommage à tous les soldats alliés et français de la Métropole et des Territoires d'Outre-mer, aux volontaires de la Résistance, à tous ceux qui sur terre, sur mer et dans les airs unirent leurs forces pour vaincre le fascisme et le nazisme.

Pour l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC), il importe que ces pages d'Histoire faites d'événements douloureux et de moments héroïques soient connues, comprises et partagées par tous.

Aujourd'hui, le fanatisme religieux, le terrorisme, le réveil des nationalismes menacent la paix, la sécurité des peuples, la liberté et les droits de l'Homme. Aussi, fidèle au souvenir de celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour un monde sans guerre et sans haine, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre appelle tous nos concitoyens à poursuivre le combat en faveur de la Solidarité et de la Paix.

Vive la République !

Vive la France !

Robert Perez

Président de l'UACS



**Fleurissement de la tombe du
soldat inconnu.**



**Dépose d'une gerbe sur le
monument aux morts.**



**Fleurissement de la tombe du
Général FRIANT.**

Le club de l'amitié en balade

C'est par une belle journée de printemps, ce 13 avril 2022, que nous partons en covoiturage visiter le musée « Vie et Métiers d'Autrefois » à Breteuil-sur-Iton. Un café de bienvenue nous est servi à notre arrivée.

Ce musée créé par Lilian et Elisabeth LETOURNEUR, débuté en 2009, a ouvert ses portes en septembre 2013.

Ce sont plus de 7000 outils et objets nettoyés, restaurés, dont certains sont rares, en état de fonctionnement qui évoquent plus d'une quarantaine de métiers ou de scènes de vie d'autrefois. Barbier coiffeur, charron, sabotier, mérandier, lavandière, apothicaire, tonnelier, menuisier, vigneron, repasseuse, la boulangerie, la boucherie, la laiterie, ...

Plus qu'une collection, un vrai trésor.

Nous y découvrons aussi, une salle de classe avec sa carte de géographie et son tableau noir avec la leçon de morale du jeudi 18 octobre 1906 ... « Le travail est l'école de l'intelligence. Il apprend à observer avec soin, à ouvrir l'œil ». Anaxagore (Philosophe).

Le petit parcours de ce musée extraordinaire est très bien commenté par les propriétaires très sympathiques et intarissables. Nous avons passé un excellent moment et nous avons appris beaucoup de choses sur les vies de nos anciens.

Il est déjà plus de midi, et nous nous dirigeons vers le restaurant « Au feu de bois », qui nous attend.

En début d'après-midi, nous repartons en direction d'Ezy-sur-Eure pour visiter le musée « du peigne et des parures ».

L'industrie du peigne fut la spécialité d'Ezy durant des siècles. La dernière manufacture a fermé en 1984 ; Ces productions étaient connues dans le monde entier pour leur qualité et leur raffinement. Le musée est installé dans une ancienne manufacture.

La visite de l'ancien atelier de fabrication présente le savoir faire des Peigneux d'Ezy.

Un film nous explique toutes les phases, en partant d'une corne, pour réaliser un peigne ordinaire. Nous y découvrons un travail pénible dans la chaleur et la poussière. Puis la visite continue par l'exposition de superbes parures, réalisées dans divers matériaux (corne, rhodoïd, écailles de tortue, ivoire ...), finement ciselées, découpées comme de la dentelle ou ornées de pierres précieuses.

La journée s'avance et c'est par un beau soleil que nous prenons la route du retour vers Seraincourt.

François Varoteaux.



Elisabeth et Lilian LETOURNEUR





AS SERAINCOURT

Section gym- Agrès

Acro- Cheer

L'année de reprise pleine de rêves.

« Pour réaliser une chose vraiment extraordinaire, commencez par la rêver. Ensuite, réveillez-vous calmement et allez d'un trait jusqu'au bout de votre rêve sans jamais vous laisser décourager. »

Walt Disney

C'est avec cet esprit que nous avons commencé notre saison 2021-2022 après deux années chamboulées et un peu frustrantes.

Notre premier rêve était d'être enfin tous libérés de ce virus... Bon, les règles sanitaires nous ont mis quelques bâtons dans les roues avec l'obligation du pass sanitaire pour les + de 12 ans et les parents, les masques à mettre pendant les cours, le sens de circulation dans la salle et le rhabillage des petits sans les parents (surtout l'hiver !)...

Mais comme dirait Pumba dans le roi lion : « Hakuna Matata ! Ce mot signifie sans souci ! ». Alors même si le nombre d'inscrits chez les plus de 12 ans a baissé cette année, même s'il est difficile peut-être pour les ados de reprendre le sport et la motivation après 2 ans compliqués, nous avons eu le plaisir de voir arriver une vague de petits aristocats.

Et puis petit à petit nos habitudes ont pu reprendre avec l'organisation des stages lors des vacances, des nuitées avec soirée cinéma.

Notre autre rêve était de pouvoir réaliser une belle représentation de fin d'année avec du public.... Sur le thème Disney ! (vous l'aviez peut-être déjà deviné à la lecture de ce texte).

A l'heure où j'écris, nous sommes en pleine préparation finale avec nos 101 Dalmatiens, nos 7 Nains, nos multiples Princesses et tous nos autres personnages... et nous, les professeures et membres du bureau, nous sommes impatients de présenter aux familles notre spectacle qui sera sans aucun doute « supercalifragilisticexpidilicieux ».

Et à l'heure où vous lirez ce texte, nous serons en pleine préparation de la saison prochaine, dans les inscriptions... alors n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement (différents types de cours et horaires, tarifs...) via notre adresse mail : asseraincourt.gym@hotmail.com

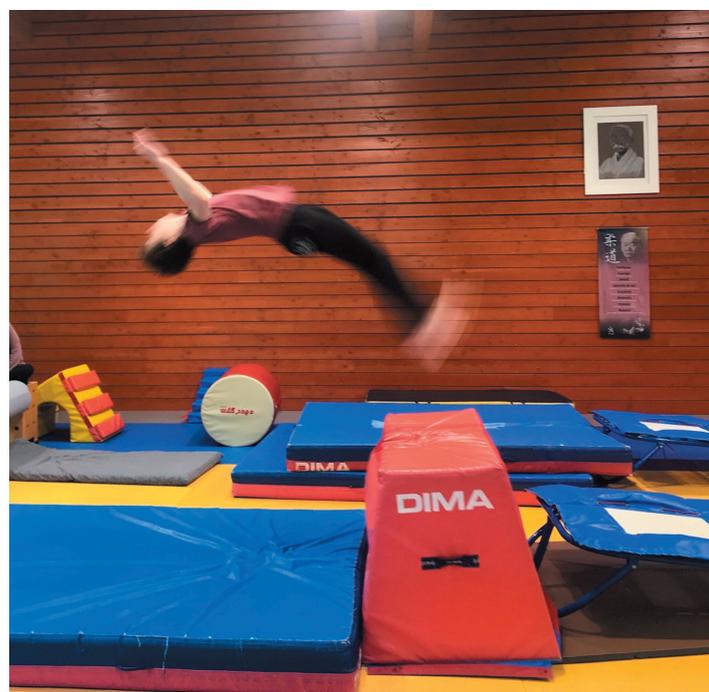
Alexandra SABY



Soirée cinéma



Nouveau matériel pour les petits



SECTION ARTS MARTIAUX ET BIEN ÊTRE

Ça y est l'année est presque terminée et c'est pour le bonheur de tous que nous avons pu pratiquer nos cours quasiment normalement.

Les petites nouveautés de l'année :

Des stages de yoga pour enfant ont pu avoir lieu une fois par mois, le prochain aura lieu le samedi 18 juin prochain.

Un stage de sophrologie aura lieu le samedi 11 juin ouvert à partir de 7 ans.

Le stage d'hiver du judo a eu lieu la première semaine des vacances de février, a réuni 20 enfants âgés de 6 à 14 ans.

Malgré les conditions sanitaires compliquées, nos petits judokas ont pu participer à deux compétitions. Bravo pour vos résultats !

Nous avons également eu cette année deux benjamins et un minime qui ont participé régulièrement aux entraînements départementaux et ont eu la chance de pouvoir s'entraîner avec un ancien judoka de l'équipe de France, Quel honneur !

Enfin pour terminer l'année rien de mieux qu'une remise de ceinture traditionnelle.

Si vous avez envie de nous rejoindre pour une découverte des arts martiaux ou de bien-être, n'hésitez pas. Contactez-nous : judo.jujitsu.seraincourt@gmail.com.

Tous nos professeurs seront heureux de vous accueillir.

A très bientôt sur les tatamis.

Marilou, Céline, Nathalie



Les petits métiers



Toujours passionnées de travaux manuels nous nous réunissons salle des Associations à Rueil les 1er, 3èmes et 5èmes mardis de chaque mois de 14 h à 17 h pour tricoter, broder, crocheter, faire du patchwork, de la mosaïque de l'incrustation sur carton mousse ou autre loisir créatif, chacune réalise ce qu'elle veut durant l'après-midi et selon ses envies. Nous sommes vingt et une adhérentes de Seraincourt et de villages avoisinants.

Créer, apprendre, échanger, partager et transmettre son savoir faire en toute convivialité, c'est le but des Petits Métiers.

Ces rencontres régulières nous permettent aussi de tisser des liens qui nous donnent encore plus l'envie de nous retrouver aux séances suivantes.

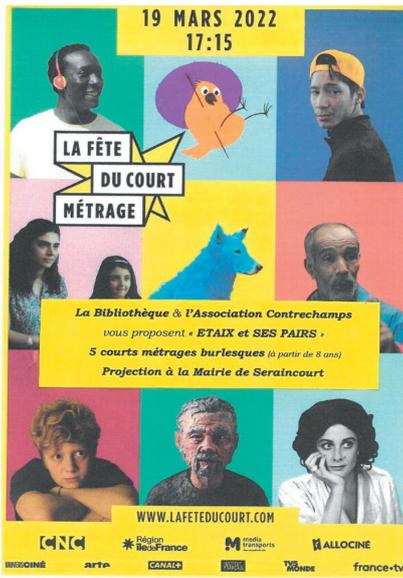
Merci à Mr ROOS Président du Foyer Rural de Seraincourt pour avoir offert aux Petits métiers des séances de cartonnage dispensées par une professionnelle Madame Jouanne.

Notez déjà, que les Petits métiers organiseront pour la quatrième année une Expo vente de leurs ouvrages le samedi 10 décembre 2022 dans la salle de la mairie de Seraincourt.

Patricia Mur
Responsable des PETITS METIERS.



BIBLIOTHEQUE



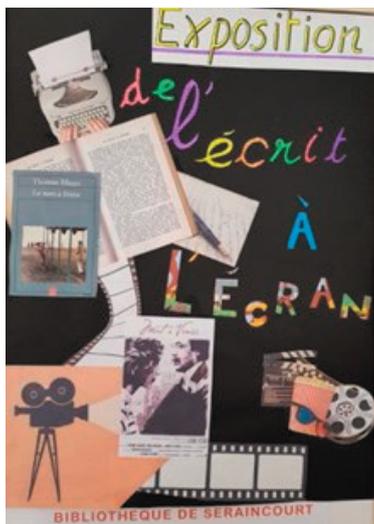
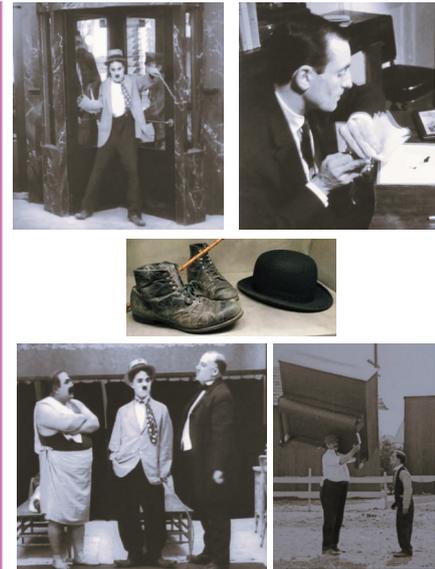
Découverte pour les uns, souvenirs d'enfance pour les autres.

Le 19 mars 2022, à l'occasion de la fête nationale du court métrage et en partenariat avec l'Association Contrechamps de Juziers (www.Facebook.com/contrechamps.asso), l'équipe de la bibliothèque a proposé gratuitement au public 1h30 de courts métrages burlesques « **Etaix et ses pairs** ».

Nous remercions très sincèrement le public de son accueil chaleureux et la Mairie d'avoir mis une salle à notre disposition pour permettre cet évènement.

La soirée s'est poursuivie autour d'un buffet préparé par l'équipe.

A l'année prochaine !



A l'issue de l'Assemblée Générale du 22 février, l'équipe de la bibliothèque s'est renforcée en accueillant une nouvelle bénévole, Catherine Bonnin.

Seraincourtoise, lectrice assidue, Catherine s'est très vite intégrée et participe déjà pleinement à toutes les activités (accueil des lecteurs, exposition, animation, sélection et achat de livres).

En février, nous avons eu le plaisir de recevoir l'auteure Cécile Defile qui a présenté son roman « Zola l'Amoureux » à travers les photographies de sa vie à Médan et à Verneuil sur Seine.

En dehors des heures d'ouverture au public, se sont poursuivis l'accueil des classes de Seraincourt chaque jeudi, la lecture hebdomadaire à la crèche des P'tits Amis et l'accueil d'assistantes maternelles avec leurs petits deux fois par mois.

Et toujours, de nouvelles expositions pour animer la bibliothèque. Après la traditionnelle expo de Noël, nous avons présenté « **de l'écrit à l'écran** », des romans devenus de grands films : Harry Potter, Illusions perdues, Un long dimanche de fiançailles, etc

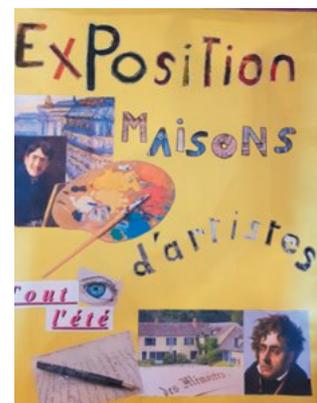


Et pour l'été, nous vous proposons « **Maisons d'Artistes** » des maisons situées en région parisienne et en Normandie pouvant se visiter, Alexandre Dumas à Port Marly, Maurice Denis à Saint Germain en Laye, Auguste Rodin à Meudon, Jean-Jacques Rousseau à Montmorency, Claude Debussy à Saint Germain en Laye etc...

Que vous soyez inscrits ou pas, la visite des expositions et la consultation sur place de livres est libre aux heures de permanence de la bibliothèque, le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 15h à 17h.

Venez faire vivre ce lieu et nous faire part de vos attentes !

Retrouvez notre actualité et notre catalogue sur notre site : www.biblioseraincourt95.fr





Entretien avec Monsieur TOURRET, collectionneur passionné.

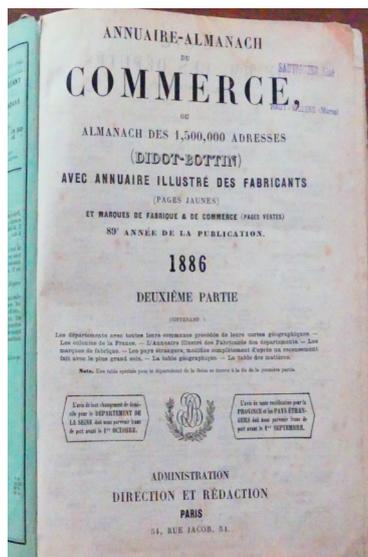


Dès sa plus tendre enfance, Monsieur Gilbert TOURRET est tombé amoureux du VEXIN, c'est à l'âge de 9 ans qu'il a commencé à collectionner les cartes postales, il en possède maintenant plus de 200, rien que sur Seraincourt et ses hameaux.

Né à Paris, c'est en 1963 qu'il s'installe à Rueil. Libraire de profession, sa boutique se situait dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, puis brocanteur aux puces de Saint Ouen et exposant à la foire de Chatou. Il préférerait vendre de la brocante plutôt que des livres, le reste du temps il le passait à chiner. Monsieur Tourret a édité 3 livres sur le VEXIN, tirés à 800 exemplaires chacun. C'est avec deux énormes bottins, un de 1886, l'autre de 1903 que Monsieur TOURRET est venu me voir. Ces bottins recensaient les commerces qui le désiraient. Ce n'est que bien plus tard que le numéro de téléphone fut rajouté pour les abonnés. Le développement du réseau téléphonique a fait apparaître sur nos routes et chemins de nombreux poteaux reliant les fils, créant ainsi des perchoirs pour le bonheur des oiseaux.

Merci d'avoir partagé vos précieux documents.

Pierre ARDITTI

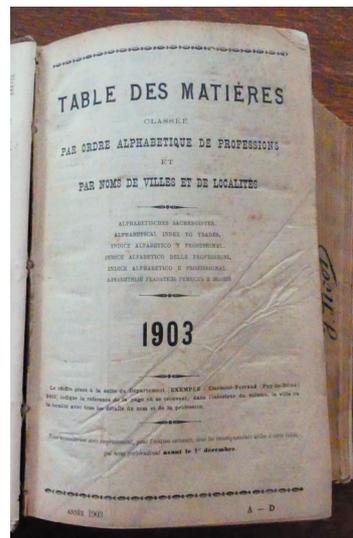


SERAINCOURT, à 18 kil. de Pontoise. — ☒ de Meulan (à 5 kil.). — ☒ de Meulan-les-Mureaux (à 6 kil.). — 515 habit. — Foire : 29 juin. ☒
Aubergistes : Baguet (Edmond). — Languedoc. — Malançon (Alphonse). — Moudion. — Secache (Auguste).
Briques (fabr. de) : Hnan. Charron : Raffy, à Rueil.
Épingles à cheveux (fabr. d') : Walry (T.), MARQUE F.R. : maison à Paris, r. Pelestro, 15.* ☒
Grillages galvanisés : Belpêche (A.), et à Paris, rue des Vivagriers, 29.*
Maçonnerie (entrepr. de) : Leroy. **Menuisier** : Boucher.
Meuniers : Croisy (Eugène), à Rueil. — Dufour, à Rueil. — Duvivier (Edmond), à Gaillonnet. — Laurent. — Mesnil (Félix). — Renard (Zacharie).
Miniums : DURRUTHY ET DESPAIGNE, fabricants de minium et maillot, à Gaillonnet près Meulan.*
Produits chimiques : à Gaillonnet. Durruthy et Despaigne.*
Vins et bois (march. de) : Lardillier.
Voitures publiques : Dulac. PRIEURÉ : c^{ie} Friant. RUEL : V^{ie} de Seraincourt.

Le premier bottin date de 1886, il est composé de 3509 pages répertoriant 1 500 000 annonces qui recensent le monde entier. Nous y apprenons que notre village et hameaux comptaient 515 habitants. Il n'y avait pas moins de : 5 aubergistes, une briqueterie, une fabrique d'épingles à cheveux, d'attaches pour les bas, et de grillage galvanisé, une maçonnerie, une menuiserie, 6 meuniers, une usine de minium, un marchand de vin et de bois, et d'une voiture publique (taxi).

Le deuxième bottin, lui date de 1903, il est composé de 5903 pages qui ne recensent cette fois-ci que le département ; cela montre bien que depuis 1886, les entreprises portaient un très grand intérêt à être répertoriées. Cette édition nous apprend que Seraincourt et ses hameaux comptent 505 habitants, que le Maire est Monsieur Cottrant, neuf aubergistes, la briqueterie qui est toujours présente, un charron, 2 épiciers, un mécanicien, deux menuisiers, quatre meuniers, une torréfaction, une voiture publique (taxi), un agriculteur et une scierie. Il y avait peut-être d'autres entreprises, mais elles n'étaient pas encore mentionnées.

Maratcher : Lequêne.
SERAINCOURT, à 20 kil. de Pontoise. — ☒ de Meulan (à 5 kil.). — ☒ de Meulan-Hardicourt (à 5 kil.). — 505 habit. — Fêtes patr. : 24 juin et 29 juill. Maire : Cottrant.
Sapeurs-pompiers : Vanvilliers, commandant.
Aubergistes : Baguet (Edmond). — Boucher. — Dulac (V^{ie}). — Fleuret (L.). — Languedoc. — Malançon (Alphonse). — Moudion, tabac.
Briques (fabr. de) : Lourdean. Charron : Moudion (Ch.), à Rueil.
Épiciers : Dulac (M^{me}). — Languedoc (M^{me}).
Mécaniciens et Essieux p. voitures : Allen frères.
Menuisiers : Boucher. — Vauvilliers.
Meuniers : Borne à Rueil. — Garnier (G.). — Moulletin, à Rueil. — Renard.
Torréfaction : S^{ie} du Mall.
Voitures publiques : Delavigne. PRIEURÉ : Allard. RUEL : V^{ie} de Seraincourt.
GAILLONNET (commune de Seraincourt). — ☒ de Meulan. **Agriculteur** : Jeanne (J.). **Aubergiste** : Humbert (J.). **Bois de sciage** : Lardillet.



Bienvenue



Hummet Emir

Changement de propriétaires depuis le mois de mai au
« RELAIS DU VEXIN »

Désormais Hummet et Emir (l'oncle et neveu) vous accueillent tous les jours, sauf le mardi.

Nouveauté la brasserie reste ouverte le dimanche après-midi.

Dés le mois de septembre, le service de restauration reprendra.



Les Petites Fontaines



Je vous présente une nouvelle venue dans notre village. Nathalie, esthéticienne de métier depuis 1988 a choisi Seraincourt pour venir s'y installer. Elle vous accueille dans un endroit chaleureux et cosy. Elle vous propose des soins variés et mixtes. Pour ceux qui auraient l'imagination fertile...n'y pensez même pas ! Remballez vos billes et passez votre chemin !!! Elle est cependant une des premières à avoir proposé des soins mixtes car elle considère que même les messieurs peuvent s'offrir un moment de « soin pour soi » en toute simplicité.

Sportive depuis longtemps, le bien-être a toujours été une valeur importante dans sa vie et c'est pourquoi le lien avec son métier s'est imposé naturellement. Ses clientes et clients, viennent avec plaisir et les échanges sont toujours très amicaux. Elle n'en est pas moins rigoureuse. Formée pendant deux ans aux soins mais aussi à la physique- chimie, elle sait combien la qualité d'un produit est importante pour la santé tout comme le choix du bon soin pour la bonne personne. Avant un massage par exemple, elle saura s'enquérir de votre état de santé afin d'exclure toute contre-indication en lien avec le soin demandé. Etre attentive et professionnelle, son apprentissage auprès de kinésithérapeutes n'y est pas étranger. Sa rigueur, c'est aussi l'utilisation d'un matériel impeccable qui est jeté après utilisation ou décontaminé et stérilisé.

Quant au dernier soin bio sur la carte, Nathalie vous suggère un soin à base de bave d'escargot et d'huiles essentielles. Je vous sens hésitant(e) ?...Si tel était le cas, je vous invite à découvrir sur son site internet tous des soins proposés. Carpe Diem !

<http://www.institut-petites-fontaines.fr/>

3 rue des Vallées



0130992327

Candice ENEE



Le vendredi 2 septembre à 21 heures, la mairie vous invite
à une séance de cinéma en plein air.



Bienvenue aux nouveaux Seraincourtois et Seraincourtoises



Mattéo GILBERT
né le 12/01/2022

Depuis le 1er janvier 2022

4 Naissances

4 Mariages

Nos sincères condoléances aux 3 familles
qui ont perdu un proche.



Cléo OLIVIER
né le 24/03/2022

Publication dans le respect du RGPD (Règlement général sur la protections des données)

Bulletin d'informations Municipales

Directeur de la publication : Anne - Marie MAURICE . **Responsable commission information :** Pierre ARDITTI .

Commission information : Corinne CHABRIT, Candice ENEE, Marie Lyne SCHEMBRI, Vincent SIMON .

Création et réalisation : Pierre ARDITTI

Impression: JASSON-TABOUREAU . **Dépôt légal à parution .**

Réponse à la tribune libre de l'opposition du précédent bulletin

Tout le monde peut se tromper. Nous pensions que la méfiance de l'opposition, que nous considérons légitime dans un premier temps, allait s'estomper au fil des commissions et des échanges (bulletin municipal 07/2021 page 36) . Or, je constate que ce que nous pensions être de la méfiance devient opposition. Lors de commissions de présentation et d'explications sur les projets proposés par la majorité, aucune observation n'a été relevée, au contraire il nous a été confirmé, par leurs collègues, que cette présentation avait été appréciée par les participants. Lors du vote en CM, concernant ce projet, cela n'a pas empêché l'abstention de ce participant. Ce dernier lors de la commission ne pouvait-il pas questionner le pilote du projet pour lever, si cela était le cas le doute qui le tiraillait.

Ne pouvait-il pas apporter, en commission, ses constatations pour l'améliorer. Ce comportement a été identique lors de l'approbation du budget communal. Le premier adjoint en présentant le budget, demande au chef de file de l'opposition, si quelques corrections ou modifications doivent être faites pour que ce dernier soit accepté à l'unanimité. La réponse est claire «RIEN». Le budget a été accepté à la majorité. Dommage, c'était pourtant le moment d'exprimer leur choix. Pour l'autre, c'est la politique de la chaise vide. Comme prévu au règlement, les questions doivent être posées au minimum 48 heures avant le CM, s'étant fait surprendre la première fois, par cet article, cet élu a quitté la séance 5 minutes avant les questions diverses, refusant d'entendre la contradiction. La séance qui suivait, ou l'élu demandeur avait informé l'ensemble des conseillers qu'il reposerait ses questions, à cette fois été boycotté par ce dernier. Je vous laisse juge !

Gérer, je le reconnais n'est pas chose facile, il faut prendre des décisions, qui rarement font l'unanimité, mais même si elles sont prises avec une large majorité, la minorité turbulente agit pour affaiblir voir détourner le sens que l'émetteur voulait faire passer. Que voulez-vous c'est la vie d'aujourd'hui, pour certains participer alors qu'ils étaient demandeurs est une contrainte.

TRIBUNE LIBRE DE L'OPPOSITION

GROUPE SERAINCOURT UN AUTRE AVENIR

Malgré une relance avant le bouclage, ce groupe n'a pas souhaité s'exprimer.

En tant que conseiller municipal d'opposition, mon rôle est de représenter nos concitoyen(nes) qui ont voté pour la liste Seraincourt-notre-village et plus largement l'ensemble des habitants de notre commune, sans distinction. Pour l'instant, je dois avouer que je ne suis pas débordé, les idées des élus de la majorité ne sont pas aussi nombreuses et pertinentes que nous l'aurions espéré et les projets avancent au ralenti, on se demande ce qu'ils font. Avec mon équipe nous avons relevé les points suivants.

Le forum

En janvier 2020, juste avant les élections, Mme la maire mettait en place un forum de discussion et s'engageait à communiquer avec vous sur des sujets d'intérêt général. Après 2 ans d'existence, plus personne ne va sur ce forum où les réponses de la mairie sont évasives ou hors sujet, les messages gênants sont sans réponse ou supprimés. Est-ce normal ? Le dernier post du maire date du 10-juillet 2021 soit presque 1 an, serait-ce un désaveu du conseiller délégué à l'information? Un poste créé tout spécialement pour lui.

Les membres de ce forum auraient apprécié une oreille plus attentive de la mairie sur les problèmes de sécurité routière (vitesse, rodéo urbains...) et de voirie.

Le Bulletin Municipal

Là aussi, nous espérons que le conseiller délégué à l'information aurait redynamisé la communication municipale, je constate à regret, qu'il a censuré ma dernière «tribune libre» sans la moindre discussion et a modifié un article sur le Téléthon à l'insu de son auteur. Ce bulletin manque sérieusement de personnalité, ce n'est que du remplissage d'articles copiés/collés extraits d'internet.

La balayeuse

Il n'y a aucune communication d'un planning de passage qui permettrait de déplacer les voitures pour faciliter le travail de l'opérateur. Notons la passivité des conseillers de la majorité qui laissent faire.

J-L. VINOLAS



Mairie de SERAINCOURT

12, rue des vallées

95450 SERAINCOURT

Tél : 01 34 75 40 39 - Fax : 01 34 75 76 95

www.seraincourt95.fr

mairie.seraincourt95@wanadoo.fr

Horaires

Mardi : 13h - 19h30

Vendredi : 13h –17h45

Samedi : 9h –12 h

